

DELEGUES TITULAIRES :

Etaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Edmond LEMOUSSU (Bernesq), Jean-Pierre COUPRY et Michel POULAIN (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville), Michel HENRY et Albert PHILIPPE (Colombières), Jean-Jacques PAUL et M. BUCAILLE (Crouay), M. CORNIERE et Philippe ISABELLE (Étréham), M. LAMY et M. THOMAS (Formigny), Monique CURE (Louvières), Pierre LEFEVRE et M. POUSSIER (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (Ste-Honorine), Umberto GIOMMI (St-Laurent), Alain PASQUET (St-Martin de Blagny), Benoît AIMABLE (Surrain), Robert NAUDON et Alain VAUDRY (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, Andrée LEROUTIER et Alain POTIRON (Trévières).

Etaient excusés :

M. THOMINES (Colleville-sur-Mer)
Christelle CALENGE (Ecrammeville) supplée par Christian Rondelet
Christian MOREL (La Folie) suppléé par Monique PICANT
M. LEBREC (Vierville-sur-Mer) suppléé par M. LARONCHE
Jean OLARD (Vierville-sur-Mer).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Etaient présents : Michel VAULTIER et Sandrine VIEL (Bernesq), Alain MAQUERELLE (Colombières), Antoinette Letillier (Ecrammeville), Yvonne FILMONT et Michet FEVRIER (Étréham), Sylvie PINTO, Jean-Marc NOEL (Louvières), Bertrand MUS (Mosles), Marie-Christine BERTIER (Russy), Marcel DUFOUR et Michel SCUILLER (Ste-Honorine), Henri LE ROY et Vital d'HEROUILLE (Surrain), Yves VAUTIER et Michèle LEFEVRE (Tour-en-Bessin), Didier Aubert, Evelyne VAUTIER et Jean LENAULT (Trévières).

Etaient excusés : Jean Marie GERMAIN (Aignerville), Michel PHILIPPE, Véronique MADOUASSE (Aignerville), Patrick DESHAYES et Béatrice POTTIER (Asnières), Michel VAULTIER (Bernesq), Michel Alain ROGER et Bruno ANNE (Blay), Daniel PAIN et Mireille DUFOUR (Bricqueville), Stéphanie HENRIETTE et Jean-Noël LENOURY (Colleville), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Jean FOUCHER et Mme GOUHIER (Crouay), Jérôme VALLEE (La Folie), Georges TRONCON (Mosles), Bernard MARCIENNE (Formigny), Séverine PANNIER (Mandeville), Serge GROULT (Rubercy), Thierry DUCLOS (Russy), Raymond MOUQUET (St-Laurent) et Isabelle THIERRY (St-Laurent), Elisabeth BIOU (St-Martin de Blagny), Marylise PASQUET (St-Martin de B.), Serge BRIARD (Tour-en-Bessin), Michel FUSEE (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

Le début du Conseil a été troublé par une manifestation des parents d'élèves de Trévières se plaignant de la suppression de la subvention versée par l'Intercom pour le lait à l'école. M. HENRY, se basant sur les textes du Code Général des Collectivités Locales, rappelle que le Président a pouvoir de police durant les réunions de l'assemblée et qu'une personne ne peut s'exprimer lors d'un Conseil Communautaire que si elle est déléguée. Toutefois, avec l'accord du Conseil, M. HENRY décida de recevoir deux représentants des parents d'élèves : Mme PHILIPPE (présidente des parents d'élèves et conseillère municipale d'Aignerville) et Mme PICANT (directrice de l'école maternelle). Elles exposèrent leurs arguments en insistant sur le fait que pour elles, le Conseil n'était pas au courant de la suppression de la subvention au lait et qu'il s'agissait d'une décision prise par le bureau uniquement voire par M. HENRY seul. Suite à ces accusations M. HENRY souligne que le Conseil a voté à l'unanimité le budget primitif 2003. De plus, il rajoute que cela avait été étudié à plusieurs reprises lors des Commissions Ecoles et Finances précédant le vote du budget primitif 2003. Par ailleurs, M. HENRY précise avoir évoqué avec Mme PICANT lors d'un entretien ce sujet du lait et lui avait demandé de transmettre à Mme PHILIPPE une invitation pour un rendez-vous avec lui. Invitation qui resta sans réponse. M. MARIE (Maire d'Aignerville) et M. COUPRY (membre de la Commission Finances) affirment ne pas avoir été mis au courant de cette suppression. M. RICHARD rappela à l'ordre les deux représentantes des parents d'élèves qui selon ses termes « cherchaient à semer la zizanie au sein du Conseil ». Une fois les deux représentantes sorties, différentes solutions furent proposées pour régler ce problème :

- Le Conseil maintient sa position ;
- Le Conseil cède aux revendications des manifestants et reprend à sa charge cette dépense dans toutes les écoles;
- La Mairie de Trévières reprend cette dépense, comme cela se passe dans les autres communes de l'Intercom possédant une école.

La dernière de ces solutions est loin de satisfaire M. RICHARD qui propose de régler ce problème par un vote immédiat des membres du Conseil à bulletin secret. Mais n'étant pas inscrit à l'ordre du jour aucun vote ne pouvait avoir lieu comme le précisa M. RONDELET. Aussi il fut décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil la question du lait dans les écoles.

Monsieur HENRY ouvre la séance. Le procès verbal de la réunion du 3 avril 2003 est adopté.
L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Pays du Bessin
2. Maison de la Communauté et des Services
3. Bilan des Commissions
4. Contrat de Pôle Intercommunal
5. Questions et délibérations diverses

1. Pays du Bessin

M. HENRY rappelle au Conseil que le Pays sera finalement le Pays du « Bessin-Bocages » qui comportera 13 intercommunalités. C'était le projet soutenu par le Sénateur J.L. DUPONT alors que le député J.M. LEFRANC défendait l'idée d'un Pays « Bessin ».

M. HENRY rajoute que l'Assemblée Générale du Pays du Bessin se tiendra lundi 23 juin à Trévières.

2. Maison de la Communauté et des Services

M. HENRY fait le point sur l'avancement des travaux. Le gros œuvre doit se terminer à la fin de la semaine. Les travaux se déroulent normalement.

Par contre, l'Intercom connaît certains soucis liés à son plan de financement puisque la part du FNADT (qui avait déjà revu à la baisse sa part en supprimant de son assiette éligible les locaux administratifs. La part de l'autofinancement était alors passée de 20 à 21 %) qui devait se monter à 120 000 € ne sera finalement que de 62 000 € obligeant à revoir le plan de financement et demander une augmentation de la participation du Conseil Général.

3. Bilan des Commissions

M. HENRY invite les Présidents des différentes Commissions à établir leur bilan.

a) Ecoles

Chargé du suivi : M. BIRABENT (Maire de Ste-Honorine des Pertes)

M. BIRABENT indique que M. LESTELLE (architecte) a fait une estimation de 215 542 € pour l'école d'Etreham. Il lui a été demandé une autre estimation à hauteur de 150 000 €.

A Crouay MME GILLOT (inspectrice académique) a donné son accord pour le CM1 et le CM2 avec deux enseignants. De plus, un nouveau poste sera créé si le nombre d'enfants inscrits atteint 54. Dans ce cas l'école de Crouay aura besoin de tables et de chaises qui pourraient être prêtées par d'autres écoles de l'Intercom.

Concernant l'école de Tour-en-Bessin, qui connaît une véritable pression démographique l'achat d'une classe mobile a reçu l'accord de MME GILLOT. L'achat est prévu pour septembre 2004.

A Trévières les travaux prévus pour 2005 ont été estimés à 451 368,58 €, chiffre là aussi à revoir.

M. GIOMMI demande si il ne serait pas possible, considérant les projets de l'Intercom, d'avoir un support papier les présentant afin d'en faciliter la compréhension.

Concernant les dérogations scolaires M. BIRABENT rappelle le texte de loi : le Président suit toujours l'avis des maires dès lors qu'il s'agit de mouvements d'élèves « intra communautaire ». Si il s'agit de demande de dérogation pour des écoles situées hors de l'Intercom, qui impliquent par conséquent les finances de la Communauté de Communes, la décision revient alors au Président.

Concernant le budget 2004 M. LEGRAND demande si il ne serait pas possible d'inscrire plus en dépenses imprévues considérant le décalage entre le date du vote du budget et la date des inscriptions des enfants dans les écoles. Cette question sera étudiée lors des prochaines commissions Ecoles et Finances.

Considérant les lois de décentralisation en préparation, M HENRY rappelle qu'elles devraient permettre les transferts de la gestion des écoles privées aux Communautés de Communes.

b) Voirie

Chargé du suivi : M. LEMAÎTRE (Maire de Mosles)

M. LEMAÎTRE indique le point à temps se termine. Selon lui le 24 juin tout les travaux seront terminés. Concernant les travaux blancs la aussi les travaux se terminent. Des travaux restent en suspens à Formigny, Crouay et Ecrammeville mais les problèmes devraient être vite réglés.

A Bernesq, un rendez vous est fixé avec SNEH qui refuse de réaliser les travaux prévus. En effet les façades des maisons menacent de s'effondrer aux moindres travaux. L'opération sera peut être sous-traitée.

M. POTIRON demande si les crédits non utilisés cette année ne pourraient pas être réaffectés à l'entretien des trottoirs. Aucune objection n'est soulevée.

c) Socioculturel

Chargé du suivi : Mme CURE (maire de Louvières)

Des réunions d'information ont été organisées par l'Union Française des Centres de Vacances concernant l'ouverture du CLSH de Vierville-sur-Mer (du 30 juin au 22 août). Les familles ont apprécié semble-t-il.

Le programme des animations est riche et varié (partenaires extérieurs, animations sur la plage, déplacement dans d'autres Communautés de Communes, etc.).

d) Finances

Chargé du suivi : M. RICHARD (maire de Trévières)

• M. RICHARD commence par l'un des deux thèmes abordés lors de la dernière Commission à savoir la **taxe de séjour intercommunale**. Il rappelle qu'à l'heure actuelle seules les communes de Vierville-sur-Mer et de Colleville-sur-Mer prélèvent une taxe de séjour. M. HENRY redit une nouvelle fois à l'assemblée que c'est la sous-Préfète Mme BUCCIO qui a incité l'Intercom à prendre cette compétence. De plus M. HENRY souligne qu'étant donné le nombre croissant d'intercommunalités la DGF ne va cesser de baisser dans les prochaines années et qu'il faudra trouver d'autres recettes afin de financer tous les projets en cours et les futurs.

M. RICHARD énumère les questions qui se posent concernant cette taxe :

1. sur quelle période de l'année l'appliquer ?,
2. le tarif doit-il être unique ou varier selon le type de l'hébergement ou sa qualité ?,
3. doit-elle être prélevée au réel ou au forfait ?

M. RICHARD souligne que cette taxe existe partout et que compte tenu de la compétence tourisme de l'Intercom il fallait trouver des fonds afin de financer les projets touristiques et améliorer ainsi les services aux touristes.

M. RENAULT pense qu'une réunion d'information des professionnels du tourisme serait une bonne initiative.

• M. RICHARD passe ensuite au **Fonds de solidarité** en rappelant qu'il est inscrit à ce titre 15 000 € au budget 2003. Deux solutions sont possibles pour l'application de ce fonds :

- soit toutes les communes ayant transférées plus de fiscalité que de charges en bénéficient, le partage des 15 000 € se faisant alors au prorata ;

- soit le fonds de solidarité profite aux communes les plus en difficulté du fait de leur passage en Intercom (Asnières-en-Bessin, Colleville-sur-Mer, Colombières, Mosles, Rubercy, St Laurent-sur-Mer, St Martin-de-Blagny, Tour-en-Bessin, Trévières et Vierville-sur-Mer).

M. RICHARD informe le Conseil qu'en Commission les avis étaient très partagés ne permettant d'arrêter une position à lui soumettre. M. HENRY apprend au Conseil que le choix ne pouvait avoir lieu ce soir considérant qu'il fallait attendre tout les budgets de fonctionnement 2002 des communes de l'Intercom que M. BERNARD, percepteur, doit remettre au bureau de la Communauté de Communes.

• M. HENRY informe le Conseil que le projet de salle omnisports s'élève à 700 000 €. Le Conseil Général subventionne 80 % d'une dépense plafonnée à 535 000 €.

e) Tourisme

Chargé du suivi : M. THOMINES (Maire de Colleville-sur-Mer)

Considérant l'absence excusée de M. THOMINES, M. HENRY fait le point sur les projets touristiques.

• Base nautique

Le permis de construire devrait être accordé dans les prochaines semaines. Le Préfet, M. CULTIAUX, a vu le site d'implantation lors des cérémonies de commémoration du Débarquement du 6 juin 1944 qu'il a qualifié « d'idéal ». Quelques modifications ont été apportées au projet par l'Architecte des Bâtiments de France. De plus la Commission des Sites a approuvé le projet à l'unanimité.

Malheureusement le sondage du sol du site a révélé des problèmes qui vont nécessiter une remise en état d'octobre 2003 à mars 2004. La base ne sera donc pas mise en service avant le printemps 2005.

e) Assainissement

Chargé du suivi : M. CORNIERE (maire d'Etreham)

L'étude de zonage d'assainissement de St-Martin de Blagny est en cours.

A Bernesq M. LEMOUSSU indique qu'il n'a toujours aucun rendez-vous avec le cabinet d'étude BETAM. M. CORNIERE précise qu'il faut les relancer. En effet BETAM doit présenter au cours d'une unique réunion son étude pour Bernesq et pour Trévières.

M. POUSSIER de Mandeville demande comment se passera l'installation d'un assainissement non collectif pour des familles qui n'auront pas les moyens financiers de le faire. La question sera étudiée lors des prochaines commissions assainissement car l'Intercom manque encore d'informations concernant ces aspects financiers.

4. Contrat de Pôle Intercommunal

M. HENRY rappelle que la Communauté de Communes a pris beaucoup de retard. Le projet est maintenant presque bouclé. Le Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Pôle subventionne les projets à hauteur de 33 %. Les communes peuvent aussi bénéficier pour leurs travaux de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) du Conseil Général. M. HENRY précise à l'assemblée que les communes auront une part d'autofinancement d'environ 30 %.

A titre d'information, M. HENRY rappelle qu'au titre du CPI la Maison de la Communauté et des Services a déjà prélevé 62 514 €.

5. Questions diverses et délibérations

Décision du Tribunal Administratif concernant Maisons :

☞ Considérant le refus du tribunal administratif d'intégrer Maisons au périmètre de la Communauté de Communes de Trévières le Conseil délibère à l'unanimité pour le rattachement de Maisons à l'Intercom. De plus, il autorise le Président à faire les démarches nécessaires au sujet de cette affaire.

Topoguide de randonnée :

☞ Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec l'ADTLB pour la réalisation d'un topoguide de randonnée.

Recrutement des maîtres-nageurs-sauveteurs :

☞ Dans chaque commune **trois** emplois maîtres-nageurs-sauveteurs seront créés, soit au total neuf emplois, pour une durée de travail hebdomadaire de 35/35^{ème} et 7 heures supplémentaires, 6 jours par semaine avec 1 jour de repos hebdomadaire.

Dans chaque commune les fonctions de ces maîtres-nageurs-sauveteurs seront définies ainsi :

Chef de poste : rémunération basée sur l'IB 362, IM 335 ;

Adjoint chef de poste : rémunération basée sur l'IB 305, IM 295 ;

Sauveteur qualifié : rémunération basée sur l'IB 290, IM 284.

Augmentation de la durée de travail hebdomadaire de Gratieune DECAENS :

☞ Considérant la charge de travail incombant à Gratieune DECAENS, agent d'accueil au bureau de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire autorise l'augmentation de sa durée de travail hebdomadaire qui sera désormais de 16/35^{ème} au lieu de 12/35^{ème}.

Modification délibération du 3 avril 2003 :

☞ Considérant la délibération du 3 avril 2003 des modifications sont à apporter. Ainsi Stéphanie OLIVIER est embauchée pour le mois de juillet 2003, rémunération basée sur l'IB 262 ;IM 245, durée hebdomadaire de 21/35^{ème} ; Mélanie BUHOURS travaillera selon les durées hebdomadaires suivantes : mai, juin, juillet et septembre : 15/35^{ème} ; Août : 8,5/35^{ème}.

Transfert des agents de Tour-en-Bessin :

☞ Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001, autorisant l'adhésion de Tour-en-Bessin à la Communauté de Communes de Trévières au 1^{er} janvier 2002, et considérant que la Communauté de Communes assure l'entretien des bâtiments scolaires de Tour-en-Bessin depuis le 1^{er} janvier 2002.

Considérant la dissolution du SIVOS « Tour-en-Bessin et Cussy » programmée au 1^{er} juillet 2003, le Conseil Communautaire accepte le transfert du personnel de l'école de Tour-en-Bessin.

Deux agents sont concernés :

- Madame GIRARD Annick, agent d'entretien en CEC,
- Madame BOURDOISEAU Christiane, agent d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 23H30.